

Approbation des étalons - avant-programme

L'approbation de la Fédération d'élevage du cheval de sport CH aura lieu dans le cadre du Championnat suisse des chevaux de sport CH (Finales Promotion CH) du jeudi 12.09.2019 au vendredi 13.09.2019 à Avenches.

Admission à l'approbation

Les étalons suivants seront admis à l'approbation:

- Race demi-sang, pur-sang anglais ou anglo-arabe
- Age minimum : 3 ans (année de naissance 2016 et avant)
- Ascendance prouvée pour 4 générations complètes
- Performances de parenté prouvées selon les modalités d'application
- Performances propres prouvées selon l'âge et les modalités d'application.
- Certificats sanitaires et de santé nécessaires, y.c. les radiographies, présentés dans les délais ;
- Appréciation positive des radiographies en se basant sur les radiographies fournies.

Déroulement (provisoire)

Jeudi 12.09.2019

- Examen clinique y.c. test sous le cavalier (en présence de la commission d'approbation) (exclusion des étalons qui ne remplissent pas les conditions)
- Observation des étalons par rapport à une prédisposition aux mauvaises manières et maladies (tic à l'appui, tic à l'ours, etc.)
- Saut en liberté obligatoire pour les étalons de 3 ans / facultatif pour les étalons de 4 ans
- Première appréciation de l'extérieur à la main (triangle) et sur sol dur

Vendredi 13.09.2019

- Observation des étalons par rapport à une prédisposition aux mauvaises manières et maladies (tic à l'appui, tic à l'ours, etc.)
- Présentation sous le cavalier - étalons de saut de 4 ans et plus
Départ lors de la première épreuve qualificative des Finales de la classe d'âge correspondante
Les étalons de plus de 6 ans effectuent le parcours un parcours spécial après l'épreuve des 6 ans (appréciation : allures de base, aptitude au saut)
- Présentation sous le cavalier - étalons de dressage de 4 ans et plus
Étalons de 4 ans : départ à la fin de la première épreuve qualificative des Finales
Les étalons plus âgés que 4 ans effectuent une reprise de dressage adaptée à leur âge, à la fin de l'épreuve des 4 ans
(appréciation : allures de base, aptitude au dressage)
- Présentation sous le cavalier - étalons de 3 ans et d'anoblissement
Présentation sous le cavalier aux 3 allures sur les deux mains – obligatoire
2-3 sauts sous le cavalier – facultatif
(appréciation : allures de base, aptitude au saut/dressage)
- Deuxième appréciation de l'extérieur à la main sur le triangle avec décision d'approbation

Dimanche 15.09.2019

- Présentation et des étalons approuvés - facultatif

Informations générales

L'approbation dure au minimum 2 jours. Les étalons doivent être stationnés sur place durant toute la durée de l'approbation.

Nous recommandons d'amener les étalons la veille. Il y a la possibilité d'effectuer un entraînement au saut en liberté le mercredi soir. Le but : réduire la pression pour les jeunes étalons ; se familiariser. Les étalons, en particuliers les jeunes doivent avoir une bonne condition physique.

Les étalons inscrits et admis à l'approbation de la FECH sont autorisés à prendre le départ du Championnat suisse des chevaux de sport CH. Valable aussi pour les étalons non-détenteurs d'un papier d'identification de la FECH.

Des contrôles de médication peuvent être effectués à tout moment sur les étalons participants.

Les modalités d'application sont appliquées.

La finance d'inscription s'élève au total à Fr. 1'000.- et est encaissée comme suit:

CHF 500.- à l'inscription (jusqu'au 12.08.2019)

CHF 500.- à l'arrivée pour l'approbation (le 12.09.2019)

Pour les étalons qui prennent régulièrement le départ lors des Finales, la finance d'inscription est incluse dans l'inscription à l'approbation.

Pour les étalons d'anoblissement de races pur-sang anglais et anglo-arabe, des exigences réduites concernent le déroulement de l'approbation et les frais d'inscription. Celles-ci peuvent être demandées, si nécessaire, au service du studbook.

Les recherches préalables pour les performances propres et de la parenté d'un étalon peuvent être effectuées par le service du studbook (prestation facturée).

Les formulaires d'inscription, la liste des documents nécessaires ainsi que les modalités d'application actuelles peuvent être commandés à la gérance à Avenches ou sous www.swisshorse.ch (tél.: 026 676 63 32 ou 026 676 63 40; fax: 026 676 63 45).

Les conditions pour l'approbation Sport ou l'approbation par voie écrite restent inchangées.

Pour les étalons fraîchement approuvés par la FECH, la publication dans le **catalogue des étalons** est **gratuite pour l'année suivante**.

Pour toute question, veuillez vous adresser à la gérance (A. Lüth).

Délai d'inscription: 12 aout 2019 (date du timbre postal, courrier A ou du mail).